



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1310-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2026, le Règlement numéro 1310-1 amendant le Règlement numéro 1310 de manière à reporter au 31 décembre 2028 l'échéance du programme d'aide financière pour l'acquisition de couches réutilisables et de produits d'hygiène durables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.

QUE le règlement numéro 1310-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-cinquième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate